

**Département du Lot  
Arrondissement de FIGEAC  
Canton de Figeac Ouest  
Commune de CAPDENAC**

**Extrait des délibérations du Conseil Municipal**

L'an Deux Mil vingt-cinq, le deux décembre, le Conseil Municipal, dûment convoqué le 26 novembre 2025, s'est réuni à mairie, à 18 heures 30 minutes en session ordinaire, sous la présidence de Guy BATHEROSSE, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de conseillers présents : 9

Nombre de votants : 12

**Présents**

Guy BATHEROSSE, Valérie BOULESTIN, Catherine GREGORY, Annie IMBERT, Georges ISSIOT, Mylène LASFARGUES, Jacques MAUREL-CHARTROU, Lucien OLIVER et Josiane SENAC.

**Absents excusés**

Guy CAVALIÉ, Alain BOUDOU, Philippe RIMBAUD et Marie SULKOWSKI

Alain BOUDOU donne pouvoir à Catherine GREGORY

Philippe RIMBAUD donne pouvoir à Valérie BOULESTIN

Marie SULKOWSKI donne pouvoir à Mylène LASFARGUES

**Absents**

Emilie BRUNO, Nicolas ESPINACO.

**1- Nomination secrétaire de séance**

Le Code Général des Collectivités Territoriales prévoit, en son article L.2121.15, qu'au début de chacune de ses séances, le Conseil Municipal nomme un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire. Il peut adjoindre à ce ou ces secrétaire(s) des auxiliaires, pris en dehors de ses membres, qui assistent aux séances mais sans participer aux délibérations.

Le Maire propose de procéder à un vote à main levée pour la nomination du secrétaire de séance du jour

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de voter à main levée et nomme secrétaire de séance :

➤ Madame Annie IMBERT

**VOTANTS**                    POUR :    12            CONTRE :    0            ABSTENTION :    0

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Au registre sont les signatures.

Le maire, Guy BATHEROSSE

Le secrétaire de séance,



Accusé de réception en préfecture  
046-214600553-20251202-Del1-02dec25-DE  
Date de télétransmission : 05/12/2025  
Date de réception préfecture : 05/12/2025

Réunion du 02 décembre 2025

**Département du Lot  
Arrondissement de FIGEAC  
Canton de Figeac Ouest  
Commune de CAPDENAC**

**Extrait des délibérations du Conseil Municipal**

L'an Deux Mil vingt-cinq, le deux décembre, le Conseil Municipal, dûment convoqué le 26 novembre 2025, s'est réuni à mairie, à 18 heures 30 minutes en session ordinaire, sous la présidence de Guy BATHEROSSE, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de conseillers présents : 9

Nombre de votants : 12

**Présents**

*Guy BATHEROSSE, Valérie BOULESTIN, Catherine GREGORY, Annie IMBERT, Georges ISSIOT, Mylène LASFARGUES, Jacques MAUREL-CHARTRON, Lucien OLIVER et Josiane SENAC.*

**Absents excusés**

*Guy CAVALIÉ, Alain BOUDOU, Philippe RIMBAUD et Marie SULKOWSKI*

*Alain BOUDOU donne pouvoir à Catherine GREGORY*

*Philippe RIMBAUD donne pouvoir à Valérie BOULESTIN*

*Marie SULKOWSKI donne pouvoir à Mylène LASFARGUES*

**Absents**

*Emilie BRUNO, Nicolas ESPINACO.*

**Nommé secrétaire de séance : Annie IMBERT**

**2- Approbation du procès-verbal du 23/10/2025**

Le Code Général des Collectivités Territoriales prévoit, en son article L.2121.15, que le procès-verbal de chaque séance, rédigé par le ou les secrétaires, est arrêté au commencement de la séance suivante, et signé par le maire et le ou les secrétaires.

Le Maire présente le procès-verbal du conseil municipal des 23/10/2025 et demande si des observations sont à signaler sur leur rédaction.

Aucune remarque n'étant soulevée, Le Maire propose de procéder à un vote à main levée pour l'approbation du procès-verbal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'approuver à l'unanimité :

➤ PV du Conseil Municipal du 23/10/2025

**VOTANTS**                    POUR : 12                    CONTRE : 0                    ABSTENTION : 0

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Au registre sont les signatures.

Le Maire, Guy BATHEROSSE

Le secrétaire de séance,

Accusé de réception en préfecture  
046-214600553-20251202-Del-2dec-DE  
Date de télétransmission : 05/12/2025  
Date de réception préfecture : 05/12/2025

Réunion du 02 décembre 2025

**Département du Lot  
Arrondissement de FIGEAC  
Canton de Figeac Ouest  
Commune de CAPDENAC**

**Extrait des délibérations du Conseil Municipal**

L'an Deux Mil vingt-cinq, le deux décembre, le Conseil Municipal, dûment convoqué le 26 novembre 2025, s'est réuni à mairie, à 18 heures 30 minutes en session ordinaire, sous la présidence de Guy BATHEROSSE, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de conseillers présents : 9

Nombre de votants : 12

**Présents**

*Guy BATHEROSSE, Valérie BOULESTIN, Catherine GREGORY, Annie IMBERT, Georges ISSIOT, Mylène LASFARGUES, Jacques MAUREL-CHARTROU, Lucien OLIVER et Josiane SENAC.*

**Absents excusés**

*Guy CAVALIÉ, Alain BOUDOU, Philippe RIMBAUD et Marie SULKOWSKI*

*Alain BOUDOU donne pouvoir à Catherine GREGORY*

*Philippe RIMBAUD donne pouvoir à Valérie BOULESTIN*

*Marie SULKOWSKI donne pouvoir à Mylène LASFARGUES*

**Absents**

*Emilie BRUNO, Nicolas ESPINACO.*

**Nommé secrétaire de séance : Annie IMBERT**

**3-Convention partenariat Département du Lot-schéma  
départemental cyclable VTT**

Le Maire informe que le département du Lot a transmis une convention de partenariat pour le schéma départemental cyclable VTT

Le Maire donne la parole à M. Georges ISSIOT, adjoint en charge de la voirie et professionnel du cyclisme pendant de longues années, afin de présenter ce projet de convention.

L'adjoint au Maire présente l'objet de la convention portant sur la création des « boucles VTT », projet conçu en concertation avec les communes concernées, et dans le cadre du schéma départemental cyclable, l'implantation de signalisation directionnelle à l'usage des VTTistes est rendue nécessaire sur les dépendances du domaine public et privé communal, avec dans certains secteurs le passage sur des parcelles privées. Ces installations répondent exclusivement à des préoccupations d'équipement des sentiers et de service à l'utilisateur. Il convient de les rendre possibles par voie de convention d'occupation plutôt que par celle de la permission de voirie.

La convention a ainsi pour objet de préciser les modalités de création, d'entretien et de valorisation de ces itinéraires.

Après en avoir donné la lecture, l'adjoint au Maire propose d'accepter cette convention et de donner pouvoir au Maire pour la signer.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal valide à l'unanimité la proposition de l'adjoint au Maire

**VOTANTS**

POUR : 12 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

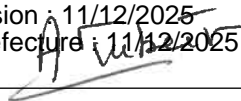
Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Au registre sont les signatures.

Le Maire, Guy BATHEROSSE



Accusé de réception en préfecture  
046-214600553-20251202-del3-2dec25-DE  
Date de télétransmission : 11/12/2025  
Date de réception préfecture : 11/12/2025



**Département du Lot**  
**Arrondissement de FIGEAC**  
**Canton de Figeac Ouest**  
**Commune de CAPDENAC**

**Extrait des délibérations du Conseil Municipal**

L'an Deux Mil vingt-cinq, le deux décembre, le Conseil Municipal, dûment convoqué le 26 novembre 2025, s'est réuni à mairie, à 18 heures 30 minutes en session ordinaire, sous la présidence de Guy BATHEROSSE, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de conseillers présents : 9

Nombre de votants : 12

**Présents**

*Guy BATHEROSSE, Valérie BOULESTIN, Catherine GREGORY, Annie IMBERT, Georges ISSIOT, Mylène LASFARGUES, Jacques MAUREL-CHARTRON, Lucien OLIVER et Josiane SENAC.*

**Absents excusés**

*Guy CAVALIÉ, Alain BOUDOU, Philippe RIMBAUD et Marie SULKOWSKI*

*Alain BOUDOU donne pouvoir à Catherine GREGORY*

*Philippe RIMBAUD donne pouvoir à Valérie BOULESTIN*

*Marie SULKOWSKI donne pouvoir à Mylène LASFARGUES*

**Absents**

*Emilie BRUNO, Nicolas ESPINACO.*

**Nommé secrétaire de séance : Annie IMBERT**

**4-Avenant convention partenariat Grand-Figeac-  
création arrêt TIL**

Le Maire informe qu'un avenant à la convention de partenariat avec le Grand Figeac pour la création de l'arrêt du TIL dans notre commune est proposé

Le Maire a délégué M. Alain BOUDOU, adjoint en charge du patrimoine et du tourisme, pour présenter ce projet d'avenant à la convention.

L'adjoint au Maire excusé a sollicité le maire pour donner lecture de son rapport.

En rappel, le TIL est un transport routier collectif régulier par véhicule terrestre complémentaire et non concurrent des réseaux et dispositifs régionaux existants, assurant une desserte locale d'un ou plusieurs pôles économiques, touristiques ou culturels d'intérêt local.

Il fonctionne en huit rotations par jour.

La commune de Capdenac a sollicité un arrêt sur son territoire, il sera ouvert à compter du 05 janvier 2026, la commune est donc sollicitée pour intégrer le service, en partenariat avec les communes de Capdenac-Gare, Figeac et la communauté de communes du Grand Figeac.

L'avenant porte sur les articles 3 et 4 de la convention :

- Les engagements moraux et financiers du Grand Figeac auprès des communes sont étendus à la commune de Capdenac qui consent à la répartition financière prévoyant une participation des communes à hauteur de 40% TTC du reste à financer réparti entre elles au prorata du nombre d'habitants sur la base de la population INSEE totale 2024 et ce pour la durée de la convention.
- Modalités de financement et estimation des participations : la commune de Capdenac s'engage à prendre à sa charge 3% du coût annuel de la ligne TIL.

Accusé de réception en préfecture 046-214600553-20251202-Del4-2dec-DE Date de télétransmission : 05/12/2025 Date de réception préfecture : 05/12/2025
--

L'adjoint au maire propose de soumettre à la commission intercommunale en charge du TIL de travailler sur les déplacements des administrés par des projets de création d'arrêts supplémentaires et de dessertes à prioriser.

L'adjoint au Maire propose donc d'accepter cet avenant et de donner pouvoir au Maire pour le signer.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal valide à la majorité la proposition de l'adjoint au Maire

VOTANTS                    POUR :    10    CONTRE :    0    ABSTENTION :    2

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Au registre sont les signatures.

Le Maire, Guy BATHEROSSE



The image shows a circular official seal of the commune of Capde-Magat on the left. To its right is a large, stylized handwritten signature in black ink, which appears to be 'Guy Batherosse'.

Le secrétaire de séance,



The image shows a handwritten signature in black ink, which appears to be 'A. Tubert'.

Accusé de réception en préfecture  
046-214600553-20251202-De14-2dec-DE  
Date de télétransmission : 05/12/2025  
Date de réception préfecture : 05/12/2025

Réunion du 02 décembre 2025

**Département du Lot**  
**Arrondissement de FIGEAC**  
**Canton de Figeac Ouest**  
**Commune de CAPDENAC**

**Extrait des délibérations du Conseil Municipal**

L'an Deux Mil vingt-cinq, le deux décembre, le Conseil Municipal, dûment convoqué le 26 novembre 2025, s'est réuni à mairie, à 18 heures 30 minutes en session ordinaire, sous la présidence de Guy BATHEROSSE, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de conseillers présents : 9

Nombre de votants : 12

**Présents**

*Guy BATHEROSSE, Valérie BOULESTIN, Catherine GREGORY, Annie IMBERT, Georges ISSIOT, Mylène LASFARGUES, Jacques MAUREL-CHARTROU, Lucien OLIVER et Josiane SENAC.*

**Absents excusés**

*Guy CAVALIÉ, Alain BOUDOU, Philippe RIMBAUD et Marie SULKOWSKI*

*Alain BOUDOU donne pouvoir à Catherine GREGORY*

*Philippe RIMBAUD donne pouvoir à Valérie BOULESTIN*

*Marie SULKOWSKI donne pouvoir à Mylène LASFARGUES*

**Absents**

*Emilie BRUNO, Nicolas ESPINACO.*

**Nommé secrétaire de séance : Annie IMBERT**

**5-Convention Fédération partir-Partenariat éducatif  
2026-Accueil collectif de mineurs**

Le Maire informe que la Fédération Partir a transmis la convention de partenariat éducatif pour l'accueil des mineurs en 2026.

Le Maire donne la parole à Mme Josiane SENAC, adjointe en charge de l'éducation et de la communication, afin de présenter ce projet de convention.

L'adjointe au Maire rappelle que la commune de Capdenac fait partie des communes associées à la Fédération Partir.

14 enfants de la commune fréquentent l'ALSH (accueil de loisirs sans hébergement), l'accueil se faisant sur les mercredis, les petites et grandes vacances.

La Fédération Partir bénéficie d'un agrément ministériel « jeunesse et éducation populaire » qui lui permet d'accueillir les enfants à partir de 2 ans.

Le critère de commune associée permet aux familles d'obtenir des tarifs préférentiels et d'être prioritaire sur l'accueil et les animations.

L'adjointe au Maire donne lecture de la convention, propose d'en accepter les termes et de donner pouvoir au Maire pour la signer.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal (valide à l'unanimité) la proposition de l'adjointe au Maire

**VOTANTS**

POUR : 12    CONTRE : 0    ABSTENTION : 0

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Au registre sont les signatures.

Le Maire, Guy BATHEROSSE

Le secrétaire de séance,



Accusé de réception en préfecture  
046-214600553-20251202-DE15-2dec-DE  
Date de télétransmission : 05/12/2025  
Date de réception préfecture : 05/12/2025

**Département du Lot**  
**Arrondissement de FIGEAC**  
**Canton de Figeac Ouest**  
**Commune de CAPDENAC**

**Extrait des délibérations du Conseil Municipal**

L'an Deux Mil vingt-cinq, le deux décembre, le Conseil Municipal, dûment convoqué le 26 novembre 2025, s'est réuni à mairie, à 18 heures 30 minutes en session ordinaire, sous la présidence de Guy BATHEROSSE, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de conseillers présents : 9

Nombre de votants : 12

**Présents**

Guy BATHEROSSE, Valérie BOULESTIN, Catherine GREGORY, Annie IMBERT, Georges ISSIOT, Mylène LASFARGUES, Jacques MAUREL-CHARTROU, Lucien OLIVER et Josiane SENAC.

**Absents excusés**

Guy CAVALIÉ, Alain BOUDOU, Philippe RIMBAUD et Marie SULKOWSKI

Alain BOUDOU donne pouvoir à Catherine GREGORY

Philippe RIMBAUD donne pouvoir à Valérie BOULESTIN

Marie SULKOWSKI donne pouvoir à Mylène LASFARGUES

**Absents**

Emilie BRUNO, Nicolas ESPINACO.

**Nommé secrétaire de séance : Annie IMBERT**

**6- Projet achat piège photo-dépôts sauvages**

Le Maire rappelle que la commune a fait appel aux services du Syded pour le prêt et l'installation d'un piège photo sur les lieux de collecte des déchets ménagers et recyclables afin d'en limiter les dépôts sauvages.

L'expérience s'est révélée positive, l'information sur site a été efficace et les quelques dépôts sauvages effectués ont pu être personnalisés et verbalisés.

Le Maire propose d'acquérir le matériel afin de dissuader les incivilités.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal (valide à l'unanimité) la proposition du Maire.

**VOTANTS**

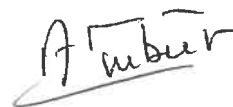
POUR : 12    CONTRE : 0    ABSTENTION : 0

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Au registre sont les signatures.

Le Maire, Guy BATHEROSSE

Le secrétaire de séance,



Accusé de réception en préfecture  
046-214600553-20251202-Del6-2dec25-DE  
Date de télétransmission : 11/12/2025  
Date de réception préfecture : 11/12/2025

Réunion du 02 décembre 2025

**Département du Lot  
Arrondissement de FIGEAC  
Canton de Figeac Ouest  
Commune de CAPDENAC**

**Extrait des délibérations du Conseil Municipal**

L'an Deux Mil vingt-cinq, le deux décembre, le Conseil Municipal, dûment convoqué le 26 novembre 2025, s'est réuni à mairie, à 18 heures 30 minutes en session ordinaire, sous la présidence de Guy BATHEROSSE, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de conseillers présents : 9

Nombre de votants : 12

**Présents**

Guy BATHEROSSE, Valérie BOULESTIN, Catherine GREGORY, Annie IMBERT, Georges ISSIOT, Mylène LASFARGUES, Jacques MAUREL-CHARTROU, Lucien OLIVER et Josiane SENAC.

**Absents excusés**

Guy CAVALIÉ, Alain BOUDOU, Philippe RIMBAUD et Marie SULKOWSKI

Alain BOUDOU donne pouvoir à Catherine GREGORY

Philippe RIMBAUD donne pouvoir à Valérie BOULESTIN

Marie SULKOWSKI donne pouvoir à Mylène LASFARGUES

**Absents**

Emilie BRUNO, Nicolas ESPINACO.

**Nommé secrétaire de séance : Annie IMBERT**

**7- Renouveau de Capdenac aux Plus Beaux Villages de France  
Annexe charte de qualité Plus Beaux Villages de France**

Le Maire rappelle que la commune de Capdenac a été réexpertisée parmi les Plus Beaux Villages de France les 27 et 28 juin dernier.

Le Maire informe que la commission Qualité et Labellisation a pris la décision de confirmation du classement de Capdenac parmi les Plus Beaux Villages de France

Le Maire donne lecture de la Charte Qualité Patrimoine et Environnementale et propose son approbation.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal valide à l'unanimité la proposition du Maire.

**VOTANTS**

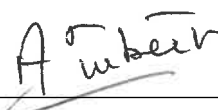
POUR : 12 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Au registre sont les signatures.

Le Maire, Guy BATHEROSSE

Le secrétaire de séance,



Accusé de réception en préfecture  
046-214600553-20251202-Del7-2dec25-DE  
Date de télétransmission : 11/12/2025  
Date de réception préfecture : 11/12/2025

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNE DE CAPDENAC****N°10 bi  
DECISION MODIFICATIVE N° 2**

Date de convocation :	26/11/2025	VOTES	
Nombre de membres en exercice :	15	Pour :	12
Nombre de membres présents :	9	Contre :	0
Nombre de suffrages exprimés :	12	Abstention :	0

L'an 2025, le 02 décembre, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni à mairie, à 18 heures 30 minutes en session ordinaire, sous la présidence Guy BATHEROSSE

Présents : Annie IMBERT, Georges ISSIOT, Josiane SENAC, Catherine GREGORY, Jacques MAUREL-CHARTROU, Mylène LASFARGUES, Lucien OLIVER, Valérie BOULESTIN.

Procurations : Alain BOUDOU à Catherine GREGORY, Marie SULKOWSKI à Mylène LASFARGUES, Philippe RIMBAUD à Valérie BOULESTIN

Absents : Guy CAVALIE, Nicolas ESPINACO, Emilie BRUNO

Excusés :

Secrétaire de séance :

**Objets : OPERATION 77**

**INVESTISSEMENT**

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
2181 (21) - 70 : Install.générales,agencemen	-18 100,00		
2182 (21) - 77 : Matériel de transport	18 100,00		
	<b>0,00</b>		
<b>Total Dépenses</b>	<b>0,00</b>	<b>Total Recettes</b>	

Certifié exécutoire par Guy BATHEROSSE, Le Maire, compte tenu de la transmission en préfecture ou sous-préfecture, le et de la publication le

A CAPDENAC, le 09/12/2025

Ont signé Le Maire et le(s) secrétaire(s) de séance pour extrait conforme

Le Maire

le(s) secrétaire(s) de séance

Accusé de réception en préfecture  
046-214600553-20251202-Del10b-2dec25-DE  
Date de télétransmission : 11/12/2025  
Date de réception préfecture : 11/12/2025